

## CONDITIONS GENERALES DE VENTES

### CLAUSE GENERALE

Nos prestations sont soumises à l'acceptation par le client de nos conditions générales de vente, sauf dérogation écrite de notre part. Ces conditions l'emportent sur les documents et la correspondance du client.

### ESTIMATION

Il ne sera pas établi de devis pour les réparations, seulement une estimation. L'estimation est une indication fournie gratuitement sur la nature des opérations à effectuer et sur le coût approximatif de la réparation. Elle n'est pas assimilable à un devis, et reste modifiable en fonction des travaux effectués.

### DEVIS

L'établissement d'un devis à la demande du client est payant, son montant est décompté des travaux effectués, ou remboursable sur justificatif du refus de l'assureur en cas de devis après sinistre.

### COMMANDES

Elles ne peuvent être prises en considération qu'à la réception de la confirmation écrite accompagné de l'acompte convenu.

### TRANSPORT

Les marchandises voyagent aux risques du client auquel il appartient de vérifier le bon état au moment de la livraison. Aucune réclamation ne sera prise en compte après un délai de quinze jours à compter du jour de la livraison.

### DELAI DE LIVRAISON

Les délais de livraison sont donnés à titre purement indicatif et sans garantie. Un retard n'autorise pas l'acheteur à annuler la vente, à refuser les marchandises ou à bénéficier de dommages et intérêts.

### EXECUTION DU CONTRAT

Nous pouvons apporter des modifications liées à l'évolution technique des produits sans augmentation de prix ni altération de qualité.

### INEXECUTION DU CONTRAT

Certains événements indépendants de notre volonté peuvent entraîner la modification ou l'inexécution du présent contrat.

Cas de force majeure :

- Retards de livraison de nos fournisseurs
- Accident ou maladie de notre personnel
- Incendie ou catastrophes naturelles
- Grèves, attentats ou vandalisme.

### CONDITIONS DE PAIEMENTS

Les conditions de paiements, sauf convention contraire expressément prévue dans l'offre ou le devis, sont les suivantes : chèque, traite, billet à ordre, virement ou espèces.

### TAXE

Le montant des taxes dû par le client est calculé en fonction des taux en vigueur au jour de la facturation (T.V.A., taxe parafiscale).

### DELAIS DE PAIEMENTS

A défaut d'accord entre les parties, le délai de paiement est fixé à 30 jours suivant le date de réception des marchandises ou d'exécution de la prestation (*article L441-6 aliéna 2 du Code de Commerce, disposition issue de la loi NRE*).

### PENALITES DE RETARD

Tout retard de règlement de la facture entraîne, de plein droit et sans mise en demeure, l'application de l'une pénalité de retard au taux de 11,5%.

Cette pénalité, calculée sur l'intégralité des sommes restantes dues, court à compter du jour suivant la date d'échéance jusqu'au jour du paiement de la totalité des sommes (*article L441-6 alinéa 3 du Code de Commerce*).

### RESERVE DE PROPRIETE

En vertu de la loi n° 80-335 du 12/05/80, le vendeur se réserve expressément la propriété des marchandises objet du présent contrat jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et intérêts. Le risque et la responsabilité civile sont transférés à l'acheteur dès la livraison.

### CLAUSE D'ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Pour toutes contestations relatives aux ventes réalisées par la société GROSJEAN et à l'application ou à l'interprétation des présentes Conditions Générales de Vente, seul sera compétant le Tribunal de Commerce de CARPENTRAS.